

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
TENUE LE 6 AVRIL 2020 À 20H00 PAR VIDÉO CONFÉRENCE, À
HAMPSTEAD, QUÉBEC.**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Cheryl Weigensberg, Messieurs les conseillers Michael Goldwax, Harvey Shaffer, Leon Elfassy, Jack Edery et Warren Budning, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, Directeur général et Me Pierre Tapp, Greffier, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20h13.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers.

2020-082

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'amender l'ordre du jour tel que proposé de façon à ajouter à celui-ci les points suivants :

6.2 Appuie à l'Hôpital Général Juif et à l'Hôpital Ste-Justine dans la lutte au covid-19.

11.8 Approbation de l'embauche de monsieur Maxime Bourque à titre de "Technicien en approvisionnement" permanent pour le service des ressources matérielles et technologies informatiques.

Adoptée

2020-083

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Leon Elfassy, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'adopter l'ordre du jour du conseil régulier tel qu'amendé.

Adoptée

2020-084

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 mars 2020, soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2020-085

RÉSOLUTIONS MANDANT L'ADMINISTRATION DE LA VILLE DE HAMPSTEAD A PAYER SOUS PROTÊT LES QUOTES-PARTS, LES

FACTURES ET LES CONTRIBUTIONS A L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE l'entente tripartite de juin 2008 entre le Gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et les municipalités reconstruites de l'Agglomération de Montréal et l'Arrêté y découlant de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération n'a pas été respectées;

ATTENDU QUE l'Arrêté du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du 21 juillet 2017 a remplacé l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 n'a pas été suivi ;

ATTENDU QUE l'Arrêté du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 18 décembre 2019 reconduisant le coefficient du potentiel fiscal de 2.68, a sous-évalué, sans justification, et ceci dans l'absence d'une analyse rigoureuse de l'impact fiscal à la suite du dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncier 2020-2022 ;

ATTENDU QU'il n'a pas eu d'utilisation d'un coefficient de neutralité pour contrer les effets du marché lors du calcul des quotes-parts générales pour la Ville de Montréal à la suite du dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière 2020-2022;

ATTENDU QUE le coefficient de potentiel fiscal n'a pas été révisé;

ATTENDU QU'il y a une absence d'échanges entre les parties prenantes :

Il est proposé par le conseiller Jack Edery appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QU'UN mandat soit donné à l'administration de la Ville de Hampstead de payer les quotes-parts, les factures, et les contributions à l'Agglomération de Montréal;
- QU'UNE copie de cette résolution soit transmise aux Maires des villes liées.

Adoptée

2020-086

APPUIE A L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF ET À L'HÔPITAL STE-JUSTINE DANS LA LUTTE AU COVID-19

CONSIDÉRANT que le Québec est en état d'urgence sanitaire et que cette situation affecte les citoyens de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que notre Ville souhaite participer activement à l'effort collectif face à cette situation;

CONSIDÉRANT que les services de santé sont soumis à des fortes pressions et que les travailleurs de ses services doivent être soutenus;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital juif de Montréal ainsi que l'Hôpital Ste-Justine sont les deux lieux de première ligne pour accueillir et traiter la grande majorité des patients ou futurs patients de la Ville de Hampstead;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT**;

- QUE la ville de Hampstead mette de côté 25 000 \$ pour acheter et donner de l'équipement de protection individuelle aux travailleurs de la santé de première ligne qui s'occupent de la

Covid-19. La répartition devrait être de 20 000 \$ à l'Hôpital juif de Montréal et de 5 000 \$ à l'Hôpital Ste-Justine.

Adoptée

2020-087

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 795-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 795 CONCERNANT LES NUISANCES

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu copie du Règlement n° 795-8 modifiant le Règlement n° 795 concernant les nuisances et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le Règlement n° 795-8 modifiant le Règlement n° 795 concernant les nuisances.

Adoptée

2020-088

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 761-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 761 CONCERNANT LES CHIENS

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Cheryl Weigensberg qu'à une prochaine séance du Conseil, le projet de Règlement n° 761-6 modifiant le Règlement n° 761 sera soumis pour adoption par le Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 761-6 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2020-089

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 761-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 761 CONCERNANT LES CHIENS

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 761-6 modifiant le Règlement n° 761 concernant les chiens et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Cheryl Weigensberg, appuyée par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le projet de Règlement n° 761-6 modifiant le Règlement n° 761 concernant les chiens.

Adoptée

2020-090

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1024-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1024 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT ET IMPOSANT LES TAXES POUR COUVRIR LES DÉPENSES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2020

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jack Edery qu'à une prochaine séance du Conseil, le projet de Règlement n° 1024-1 modifiant le Règlement n° 1024 sera soumis pour adoption par le Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1024-1 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2020-091

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1024-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1024 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT ET IMPOSANT LES

TAXES POUR COUVRIR LES DÉPENSES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1024-1 modifiant le Règlement n° 1024 Règlement décrétant et imposant les taxes pour couvrir les dépenses de la ville pour l'année 2020 et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'adopter le projet de Règlement n° 1024-1 modifiant le Règlement n° 1024 Règlement décrétant et imposant les taxes pour couvrir les dépenses de la ville pour l'année 2020.

Adoptée

2020-092

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU RÉGULIER DU 16 MARS 2020

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copies, le greffier dépose le procès-verbal de la réunion régulière du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 16 mars 2020.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le greffier.

2020-093

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 5700, CHEMIN QUEEN-MARY, LOT N° 2 089 589, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande d'une dérogation mineure du Règlement de zonage n° 1001-2;

1. l'article 65, annexe b, afin de permettre la marge de recul avant secondaire à 5m (16.4 pieds) au lieu de 6.1m (20 pieds);

ATTENDU QUE la demande est pour autoriser le projet proposé;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 16 mars 2020, a recommandé **d'approuver** la demande pour d'une dérogation mineure;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la demande de dérogations mineures au règlement de zonage n° 1001-2 pour une maison unifamiliale détachée située au **5700, chemin Queen-Mary** soit **approuvée**.

La demande proposée ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure pour un projet situé au 5700, chemin Queen-Mary.

Aucune intervention selon les documents reçus par le greffier par écrit

Adoptée

2020-094

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES DÉROGATIONS
DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE
MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 5700, CHEMIN**

QUEEN-MARY, LOT N° 2 089 589, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE l'agrandissement d'une maison unifamiliale détachée située au **5700, chemin Queen-Mary** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2020 soit conditionnellement approuvée à la recommandation du CCU a la condition suivante;
 - Qu'une des trois options pour le toit soit acceptable pour le CCU, et que la décision finale est déléguée à la division l'Aménagement Urbain et Inspections des Bâtiments.

Le projet proposé ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 ainsi que les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-095

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION D'UNE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU **27, COLCHESTER ROAD, LOT N° 2 090 076, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)**

ATTENDU QUE les membres du comité s'entendent pour dire que :

- La modification de la fenêtre en baie sur le chemin Netherwood est acceptable.

Il est proposé par le conseiller Warren Budning appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la modification de la façade d'une maison unifamiliale détachée située au **27, chemin Colchester** et soumises à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2020 soit approuvée à la recommandation du CCU.

Le projet proposé respecte les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 ainsi que les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-096

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES MODIFICATIONS D'UNE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE SITUÉE AU **32, CHEMIN DUFFERIN, LOT N° 2 088 401, ZONE RB-5, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)**

Il est proposé par le conseiller Warren Budning appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les modifications d'une façade pour une maison unifamiliale semi-détachée située au **32, chemin Dufferin**, et soumises à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2020 soient approuvée à la recommandation du CCU.

Le projet proposé respecte les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 ainsi que les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-097

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE FORD
DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES MODIFICATIONS DES
FAÇADES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE
AU 76, CHEMIN HAMPSTEAD, LOT N° 2 090 415, ZONE RA-2,
(RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)**

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE les modifications des façades pour une maison unifamiliale détachée située au **76, chemin Hampstead**, et soumises à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2020 soient approuvées à la recommandation du CCU.

Le projet proposé respecte les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 ainsi que les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-098

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT
ARRIÈRE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU
16, CHEMIN LYNCRIFT, LOT N° 2 089 112, ZONE RA-1,
(RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)**

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE l'agrandissement arrière d'une maison unifamiliale détachée située au 16, chemin Lyncroft et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2020 soit approuvé à la recommandation du CCU.

Le projet proposé respecte les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 ainsi que les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-099

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR UNE MAISON
UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 11, CHEMIN HEATH,
LOT N° 2 089 619, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2)
ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES
N° 1013)**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage no. 1001-2;

1. l'article 65, annexe b, afin de permettre les 2 marges latérales à 1.95 m (6.40 pi) au lieu de 2.514 m (8.25 pi).

ATTENDU QUE la demande est pour autoriser le projet proposé;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 16 mars 2020, a recommandé **de refuser** la demande pour les dérogations mineures;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la demande de dérogations mineures au règlement de zonage n° 1001-2 pour une maison unifamiliale détachée située au **11, chemin Heath** soit refusée.

La demande proposée ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure pour un projet situé au 11, chemin Heath.

Aucune intervention selon les documents reçus par le greffier par écrit

Adoptée

2020-100

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 11, CHEMIN HEATH, LOT N° 2 089 619, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE l'agrandissement d'une maison unifamiliale détachée située au **11, chemin Heath** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2020 soit **différé** à la recommandation du CCU.

Le projet proposé ne respecte pas les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et respecte les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-101

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION D'UN PORCHE D'ENTRÉE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 205 CHEMIN FINCHLEY, LOT N° 2 089 159, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la modification d'un porche d'entrée d'une maison unifamiliale détachée située au **205 chemin Finchley** et soumises à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2020 soit **approuvée** à la recommandation du CCU.

Le projet proposé respecte les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 ainsi que les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-102

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES MODIFICATIONS D'UNE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE SITUÉE AU 213, CHEMIN FINCHLEY, LOT N° 2 090 158, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE les modifications d'une façade pour une maison unifamiliale semi-détachée située au **213 chemin Finchley** et soumises à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2020 soient **approuvées conditionnellement** à la recommandation du CCU à la condition suivante;
- Un parement métallique robuste est requis sous réserve de l'approbation de l'UPBI.

Le projet proposé respecte les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-103

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE MODIFICATION AU PERMIS N° 2019-0379 (AGRANDISSEMENT) POUR AJOUTER DES FENÊTRES A LA FAÇADE LATÉRALE GAUCHE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE SITUÉE AU 30, CHEMIN DUFFERIN, LOT N° 2 088 402, ZONE RB-5, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la modification au permis n° 2019-0379 (agrandissement) pour ajouter des fenêtres à la façade latérale gauche pour une maison unifamiliale semi-détachée située au 30, chemin Dufferin, et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2020 soient approuvées conditionnellement à la recommandation du CCU aux conditions suivantes;
 - La modification proposée à la façade latérale gauche est acceptable;
 - Les nouvelles fenêtres ainsi que la maçonnerie devront s'intégrer architecturalement à la façade avant;

Le projet proposé respecte les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-104

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE MODIFICATION AU PERMIS 2019-0100 (AGRANDISSEMENT) POUR AJOUTER UNE CHEMINÉE À L'ARRIÈRE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 69, CHEMIN GLENMORE, LOT N° 2 089 902, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la modification au permis n° 2019-0100 (agrandissement) pour ajouter une cheminée à l'arrière d'une maison unifamiliale détachée située au **69, chemin Glenmore**, et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2020 soient refusée à la recommandation du CCU.

Le projet proposé respecte les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-105

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MARS 2020

ATTENDU QUE la liste des comptes payés pour le mois de mars 2020 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 16 février 2020 au 15 mars 2020, au montant de 6 997 546,86 \$, soit par la présente approuvée.

Adoptée

2020-106

**DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER AU CONSEIL MUNICIPAL
POUR ACTIVITÉS D'ÉLECTIONS EN 2019**

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le greffier dépose le rapport du Trésorier au conseil municipal pour activités d'élections en 2019 en vertu de l'article 485 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Le conseil prend acte du dépôt dudit rapport par le greffier.

2020-107

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'OUVERTURE, L'ENTRETIEN ET
LA FERMETURE DES SYSTÈMES DE GICLEURS**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour un contrat de deux ans, pour l'ouverture, l'entretien et la fermeture des systèmes de gicleurs pour 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 12 mars 2020, celle de M. Alain Martineau est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le contrat de deux ans, pour l'ouverture, l'entretien et la fermeture des systèmes de gicleurs, soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

M. Alain Martineau

Contrat de deux ans, pour l'ouverture, l'entretien et la fermeture des systèmes de gicleurs pour 2020 et 2021 :

Ouvertures:	7 000, 00 \$
Entretien mi saison:	3 500, 00 \$
Fermetures:	5 000, 00 \$
Réparations 1 homme (approx. 100 hrs):	4 500, 00 \$
Réparations 2 hommes (approx. 80 hrs):	7 200, 00 \$
Frais de déplacements (approx. 60):	1 800, 00 \$
Pièces et matériel (montant approximatif)	6 000, 00 \$

La T.P.S. et la T.V.Q ne sont pas incluses dans les prix ci-dessus.

- QUE les quantités d'heures et frais de déplacements inscrits ci-dessus, sont des quantités approximatives à être travaillées et faits durant le contrat de deux ans, lesquelles ont été faites à partir des moyennes d'heures travaillées et frais de déplacement payés durant ces dernières années. Seules les heures réellement travaillées et les déplacements réellement faits seront payés à l'entrepreneur;
- QUE selon la fréquence et la quantité des travaux exécutés au cours des dernières années, le montant estimé de la dépense pour le contrat de deux ans est de 35 000 \$ avant taxes;
- QUE en conformité avec les documents d'appel d'offres, les tarifs seront ajustés selon l'IPC pour la deuxième année du contrat.

Le certificat du trésorier n° 20-09, daté du 17 mars 2020, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2020-108

APPROBATION DE LA LISTE D'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste de la [directrice] [gestionnaire] des services communautaires et des loisirs, soumise le 18 mars 2020, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols blancs étudiants;

Il est proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyée par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols blancs étudiants tel qu'inscrits sur la liste du département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet à la levée par le gouvernement provincial du décret d'urgence sanitaire et aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2020-109

APPROBATION DE LA LISTE D'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste de la [directrice] [gestionnaire] des services communautaires et des loisirs, soumise le 18 mars 2020, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols bleus étudiants,

Il est proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyée par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols bleus étudiants tel qu'inscrits sur la liste du département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet à la levée par le gouvernement provincial du décret d'urgence sanitaire et aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 301, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2020-110

APPROBATION DE LA LISTE D'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste du Directeur des travaux publics, soumise le 1^{ier} mars 2020, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols bleus auxiliaires.

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols bleus auxiliaires tel qu'inscrits sur la liste du département des travaux publics, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 301, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2020-111

APPROBATION DE L'EMBAUCHE DE M. YOSSEF ABENHAIM À TITRE DE "JOURNALIER-CHAUFFEUR" PERMANENT

ATTENDU QU'UN (1) poste permanent de "journalier-chauffeur", groupe de traitement 7, au service des travaux publics est présentement vacant;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'APPROUVER l'embauche de M. YOSSEF ABENHAIM à titre de "JOURNALIER-CHAUFFEUR" permanent, aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur.

Adoptée

2020-112

APPROBATION DE L'EMBAUCHE DE M. MICHAEL GIZAS À TITRE DE "PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN-CHAUFFEUR" PERMANENT

ATTENDU QU'UN (1) poste permanent de "préposé à l'entretien-chauffeur", groupe de traitement 6, au département des services communautaires et des loisirs est présentement vacant;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'APPROUVER l'embauche de M. MICHAEL GIZAS à titre de "PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN-CHAUFFEUR" permanent, aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 301, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2020-113

APPROBATION DE L'EMBAUCHE DE M. JONATHAN LEBLANC-SA À TITRE D' "OPÉRATEUR-CHAUFFEUR" PERMANENT

ATTENDU QU'UN (1) poste permanent d'"opérateur-chauffeur", groupe de traitement 12, au service des travaux publics est présentement vacant;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'APPROUVER l'embauche de M. JONATHAN LEBLANC-SA à titre d' "OPÉRATEUR-CHAUFFEUR" permanent, aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur.

Adoptée

2020-114

APPROBATION DE L'EMBAUCHE DE M. OLIVIER ROY À TITRE DE "TUYAUTEUR" PERMANENT

ATTENDU QU'UN (1) poste permanent de "tuyauteur", groupe de traitement 11, au service des travaux publics est présentement vacant;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'APPROUVER l'embauche de M. OLIVIER ROY à titre de "TUYAUTEUR" permanent, aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 301, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2020-115

APPROBATION DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR MAXIME BOURQUE À TITRE DE "TECHNICIEN EN APPROVISIONNEMENT" PERMANENT POUR LE SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET TECHNOLOGIES INFORMATIQUES

ATTENDU QU'UN (1) poste permanent de "technicien en approvisionnement" au service des ressources matérielles et technologies informatiques, groupe de traitement 11, est présentement vacant;

ATTENDU QUE le Directeur général, le Directeur du service des ressources matérielles et technologies informatiques, et la Conseillère des ressources humaines recommandent l'embauche de **MONSIEUR MAXIME BOURQUE** pour combler ce poste;

ATTENDU QUE la résolution 2006-344 délègue conjointement au Directeur général et à la Directrice des ressources humaines le pouvoir d'embaucher du personnel cadre temporaire et des employés temporaires pour un mandat n'excédant pas une durée de cinq cent vingt (520) heures;

ATTENDU QUE **MONSIEUR MAXIME BOURQUE** a débuté son assignation le 6 avril 2020;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'APPROUVER l'embauche de **MONSIEUR MAXIME BOURQUE** à titre de "technicien en approvisionnement" permanent à partir du 6 avril 2020, aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2020-116

AJOURNEMENT

L'agenda ayant été complété,

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'AJOURNER la présente séance du conseil à 21h25.

Adoptée

Dr William Steinberg, maire

Me Pierre Tapp, greffier